

2^e année licence droit

DROIT ADMINISTRATIF



Durée de l'épreuve : 1 heure.

Les étudiants traiteront **obligatoirement la question n° 1** ainsi que **deux questions au choix** parmi les trois suivantes :

Question n° 1 : La valeur des principes généraux du droit (10 points)

Question n° 2 : Le recours en contestation de validité des contrats administratifs (5 points)

Question n° 3 : L'interprétation des conventions internationales devant le juge administratif (5 points)

Question n° 4 : Dans quelles conditions une décision créatrice de droits peut-elle être retirée (5 points)

Document autorisé : NEANT.